

**FAIRE PAYER AUX ENTREPRISES LES ARRÊTS MALADIE :
UN PROJET « TIRÉ PAR LES CHEVEUX »
QUI POURRAIT TORPILLER NOS ENTREPRISES**

Bernard Stalter, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure, s'alarme du projet du gouvernement visant à faire payer aux employeurs les indemnités journalières d'arrêt maladie en cas d'arrêt de moins de huit jours.

La mesure envisagée par le gouvernement et qui devrait être présentée à la rentrée inquiète au plus haut point. « Si l'objectif initial de maîtriser les dépenses d'arrêt maladie est louable, **la solution actuellement imaginée est inadmissible !** » affirme Bernard Stalter, président de la première organisation professionnelle du secteur de la coiffure. « Si l'on en croit les chiffres c'est une facture de plus de 900 millions d'euros par an que le gouvernement souhaite présenter aux entreprises. Une charge supplémentaire que ne sauraient supporter nos chefs d'entreprises qui rappelons-le gèrent pour une vaste majorité des TPE ! Des TPE qui souffrent déjà beaucoup et pour lesquelles **une telle mesure serait synonyme de fermeture**. Aujourd'hui la coiffure représente plus de 114 000 salariés pour plus de 85 400 établissements. Cherche-t-on à torpiller ces entreprises ? A tuer leur compétitivité et leur dynamique ? Pour le bien de notre pays et de la dynamique encourageante insufflée par les dernières lois en date j'espère que le gouvernement entendra les propos de l'UNEC ».

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 22 unions régionales, 112 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin
Responsable Marketing et Communication
celine.lavail@unec.fr
01 42 61 50 65

Christelle Pelka
Directrice du Cabinet du Président
christelle.pelka@unec.fr
01 42 61 53 24